



PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 1^{er} décembre 2020



N/D : 20-01-099

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

La présente accuse réception et donne suite à votre demande du 27 novembre dernier visant à obtenir tout document que détient la Régie des alcools, des courses et des jeux (la Régie) sur la compagnie TerraCycle.

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), que la Régie ne fait pas affaires avec la compagnie TerraCycle. Elle ne détient donc aucun document à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements
personnels

Original signé

Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice des affaires juridiques

